



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yvorne
du 12 octobre 2023 à 20 heures**

Présents : Aepli Serge, Ansermoz Jean-Luc, Barbay Alain, Bernasconi Yschelle, Cathélaz Isabelle, Conus Marc-André, Coquoz Pierre Antoine, Cretton Lionel, Dervev Nicolas, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Müller Hans-Peter, Pellet Francine, Perrier Daniëla, Pilet Fabrice, Roux Sébastien, Sacher Hans Peter, Salkic Irfan, Stalder Guy, Stevanato Tania, Suardet Martin, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean

Excusés : Badan Sarah, Cibien Béatrice, Cibien Silvio, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Merli Raphaël, Perret Alexandra

M. le Président Alain Barbay ouvre la 11^{ème} séance de la législature 2021-2026. Il salue les Conseillères et Conseillers, la Municipalité in corpore ainsi que la presse.

Sont également présents : Mme Léa Deregis, huissière et Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 26 Conseillères et Conseillers sont présents, 7 se sont excusés.
L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Alain Barbay lit l'ordre du jour qui n'amène aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 22 juin 2023

Au vote, **le procès-verbal du 22 juin 2023 est accepté à l'unanimité des membres présents** avec remerciements à la secrétaire pour la qualité du travail.

4. Communications du bureau

Commission des finances - rappel

M. le Président Alain Barbay explique que, lors des derniers préavis, la commission des finances déborde fréquemment sur les missions de la commission ad hoc.

La commission des finances a pour mission de procéder (art. 39 du règlement du Conseil communal :

- à l'examen du budget communal,
- à l'examen des comptes de l'exercice sous contrôle,
- à la prise de connaissance du rapport de l'organe de révision et, si nécessaire, à des contrôles complémentaires par sondages des comptes ordinaires et spéciaux de la commune,
- à l'analyse des écarts entre le budget et les comptes, en contrôlant notamment :
 - ✓ la justification de ceux-ci,
 - ✓ l'existence d'une couverture des dépenses extrabudgétaires par des crédits spéciaux, par des excédents d'exploitation des comptes budgétaires ou par l'emprunt,

- à l'examen des budgets et des comptes des ententes intercommunales,
- à la prise de connaissance des budgets et des comptes des associations de communes,
- à l'examen des dépenses supplémentaires et des propositions d'emprunt,
- à l'examen du plafond d'endettement,
- à l'examen du projet d'arrêté d'imposition.

Elle peut être consultée par la Municipalité sur toute proposition de dépenses et de recettes.

Cela signifie que la commission des finances a pour fonction de rapporter sur les éléments financiers d'un préavis et non sur les aspects techniques, ce qui est le rôle de la commission ad hoc.

De plus, un rapport ne se justifie pas à chaque préavis. En effet, une prise de parole au nom de la commission des finances, durant la discussion, est suffisante.

Elections du 22 octobre 2023

M. le Président remercie les Conseillères et Conseillers qui seront présents lors des prochaines élections. Il encourage également l'assemblée à voter ainsi qu'à faire voter les proches.

Dates des prochains Conseils

- 16 novembre 2023
- 14 décembre 2023
- 29 février 2024
- 25 avril 2024
- 20 juin 2024
- 12 septembre 2024
- 10 octobre 2024
- 12 décembre 2024

Ces dates sont consultables sur le site internet de notre Commune.

5. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

M. Sébastien Zimmermann Biais, Conseiller communal étant démissionnaire, son siège revient au premier viennent-ensuite de la liste PLR.

N'ayant plus de viennent-ensuite, le parti PLR a proposé M. Marc-André Conus. Sa candidature a été parrainée puis affichée au pilier public.

M. le Président invite M. Marc-André Conus à prêter serment devant l'assemblée.

M. Marc-André Conus est assermenté en qualité de conseiller communal et peut désormais participer aux délibérations.

Il est remercié pour son futur engagement par applaudissement.

Le nombre total de conseillers communaux est maintenant de 34. L'assemblée compte désormais 27 conseillers présents.

6. Election d'un membre au sein de la Commission de gestion

Mme Sarah Badan étant démissionnaire de la Commission de gestion, son siège est à repourvoir par un conseiller PLR afin de respecter la proportionnalité.

Au nom du PLR, M. le Conseiller communal Jean-Daniel Maret propose :

- Mme Francine Pellet

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Mme Francine Pellet est élue à la Commission de gestion pour la législature 2021 – 2026. Elle est félicitée par applaudissement pour son engagement futur.

7. Préavis 08-2023 Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025 – Rapport de la commission des finances

Au nom de la Commission des finances, Mme la Conseillère Susanna Wagner fait lecture du rapport :

La commission des finances s'est réunie les 14, 20 et 28 septembre 2023. Le Syndic, Edouard Chollet, a été rencontré lors de la 2ème séance. Il a pu nous transmettre tous les renseignements complémentaires nécessaires et nous tenons à le remercier de sa disponibilité.

Le préavis 08-2023 propose que le taux d'imposition reste inchangé à 71.5% de l'impôt cantonal de base pour les 2 années à venir avec la possibilité de changer d'avis dans une année.

Les éléments qui permettent de soutenir cette option sont :

- *des comptes bénéficiaires depuis 6 ans ;*
- *un degré d'autofinancement estimé comme excellent ;*
- *la reprise totale des dépenses sociales par le canton en juin 2021 (environ 15 points d'impôts) ;*
- *la possibilité de recourir à des emprunts pour de nouveaux investissements ;*
- *la possibilité de vente de biens immobiliers ;*
- *des taxes ajustées à la hausse pour les comptes affectés (eau claire, eau usée, déchets) ;*
- *un taux d'imposition au-dessus de la moyenne cantonale et dans la moyenne régionale ;*
- *un contexte économique et inflationnel peu propice et qui risque de perdurer ;*
- *un changement de système péréquatif en vue mais encore trop peu certain.*

Il y a néanmoins des éléments qui doivent nous maintenir en état de vigilance pour les années à venir. Ils peuvent se résumer ainsi :

- *les effets de charges en cas de reports de projets et d'investissements à moyen terme ;*
- *une certaine incertitude face aux différentes rentrées d'impôts malgré un nombre de citoyens stable ;*
- *une nouvelle péréquation qui va être moins favorable pour notre commune dès 2029;*
- *des charges de police administratives de plus en plus complexes et chronophages pouvant influencer la décision d'adhérer à l'EPOC (Entente des Polices du Chablais vaudois).*

Les 2 derniers thèmes pourraient à eux seuls imposer une augmentation de 8 points d'impôts : la nouvelle péréquation d'environ 3 points et l'adhésion à l'EPOC – avec une augmentation estimée de la facture de la police administrative de 150'000.- – d'environ 5 points.

La Commission des finances soutient la proposition de statu quo pour les 2 prochaines années, dans une vision de prudence qui pousse à prioriser et limiter les dépenses et une intention de qualité permettant de réaliser toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Elle pense aussi que l'augmentation de plusieurs taxes pour les ménages, dans un contexte conjoncturel peu favorable, est déjà un effort demandé qui est considérable.

Néanmoins, les investissements prévus prennent du retard pour des raisons autres que financières. Il paraît donc important de maintenir l'effort pour ses investissements et, si nécessaire, d'en ajuster le planning au vu de l'excellent degré d'autofinancement et du bon équilibre général des comptes.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- *Vu le préavis municipal no 08-2023 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025,*
- *Ouï le rapport la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet,*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

décide

- 1) d'approuver l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025 selon le projet annexé au présent préavis,
- 2) de charger la Municipalité de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2024.

M. le Président **ouvre la discussion sur le préavis ainsi que sur le rapport.**

Mme la Conseillère Geneviève Major souhaite une clarification par rapport à l'échéancier. Dans le préavis, il est fait mention que l'approbation du département chargé des relations avec les Communes doit intervenir avant le 30 octobre ; ceci après avoir été formellement adopté par le Conseil communal. Etant donné la date du Conseil de ce jour et, en admettant que le Conseil refuse les conclusions du préavis, elle souhaiterait savoir si notre Commune aurait pu tout de même respecter l'échéancier, très réduit, qui est imposé.

M. le Syndic Edouard Chollet précise que c'est le préavis qui doit être présenté avant le 30 octobre. Il est clair que si un recours s'exerce, la justice prime la procédure administrative. En cas de recours, il conviendrait d'échanger avec le Conseil d'Etat et les instances cantonales afin de faire en sorte que la Commune ne soit pas dépourvue de taux d'imposition au 1^{er} janvier.

En l'absence d'autres questions ou remarques, M. le Président Alain Barbay **clôt la discussion.**

M. le Président Alain Barbay lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 08-2023 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n°08-2023 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025,
Ouï	le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e	
1)	d'approuver l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025 selon le projet annexé au présent préavis,
2)	de charger la Municipalité de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2024.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité des membres présents.**

8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz prend la parole :

- Carte journalière – CFF

A compter du 1^{er} janvier 2024, il ne sera plus possible d'acquérir les cartes journalières par le biais de l'administration communale.

Les Municipalités d'Aigle et d'Yvorne ont pris la décision d'arrêter ce système.

Le nouveau système, contesté par la plupart des communes, est très complexe et il en va de même pour la réservation. De plus, ces prix dégriffés ne seront pas effectifs tous les jours de l'année. Les prix dégriffés sont toujours accessibles via le site internet des CFF.

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

- **Congélateur communal**

Le mois passé, il y eu une effraction au congélateur communal.

Des dégâts et dépravations ont été constatés dans le congélateur ainsi que dans les caves du sous-sol du Collège.

La Municipalité a pris les mesures nécessaires pour procéder à des réparations.

M. le Municipal Eric Minod prend la parole :

- **Dépense extrabudgétaire**

Une des deux pompes de la station de pompage située au Pré de l'Oie est tombée en panne.

Ces pompes travaillent en alternatif et il était donc impossible de se passer d'une pompe.

Cette pompe a été commandée dans l'urgence, son prix est de CHF 6607.50 et l'installation s'élève à CHF 700.-- en sus.

Mme la Municipale Isabelle Deregis prend la parole :

- **Engagement du chef du Bureau technique**

M. Guillaume Fattebert a été engagé, ses principales tâches sont la gestion des dossiers d'aménagement du territoire et de la police des constructions, la gestion du fichier cartographique communal et la participation à la gestion des infrastructures (telles que les routes, eaux usées, ...).

La Municipalité se réjouit de cette collaboration.

- **Parking de la Couronne**

Les travaux de réaménagement débuteront la semaine prochaine.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

- **Le Vuarnéran**

Certains habitants de Vers-Morey n'ont pas reçu la dernière édition du journal.

La poste n'a pas pu donner une explication à ce sujet.

Il invite les habitants concernés, si cela devait se reproduire, à en avertir de suite l'administration communale.

- **M. Franceschini – retraite / domaine communal**

M. Franceschini prendra sa retraite à la fin du mois en cours.

Ce poste avait été mis au concours pour la gestion d'un peu plus de 3 hectares et cela n'avait débouché sur aucune postulation.

La Municipalité en a analysé les raisons.

A la suite de cela, feu M. Alain Bassang, avait débuté des discussions préalables avec la régie des domaines Schenk SA. Ces échanges se sont poursuivis et cela signifie qu'à partir du 1^{er} novembre prochain et ceci jusqu'au 31 octobre 2026, la régie des domaines Schenk SA exploitera la surface des vignes (entre autres : Trechêne et Clos de l'Abbaye) en fonction de la convention qui a été signée.

En termes de budget, les montants liés à cette reprise de gestion sont analogues à précédemment.

- **Pocama – organisation d'événements**

Les organisateurs d'événements (sur les deux années précédentes) ainsi que les membres du Cartel vont prochainement recevoir une information visant à rappeler les contraintes (délais, documents à joindre, ...) inhérentes à Pocama.

La Commune est obligée de se plier à cette procédure.

La Police cantonale a déploré, à quelques reprises, la façon dont les formulaires étaient remplis pour les événements se déroulant sur notre Commune.

Il convient de rappeler que la Commune a engagé une collaboratrice pour traiter ces formulaires.

La Commune n'acceptera plus les demandes de dernière minute, c'est-à-dire à moins de 30 jours de l'événement.

La demande ne sera donc pas traitée et l'événement ne pourra pas avoir lieu.

Pour précision, le Règlement général de police prévoit que, pour le traitement et la délivrance des autorisations y relatives, une taxe d'autorisation, des frais de location du domaine public ou privé communal, des frais de surveillance soient facturés.

Jusqu'à ce jour, ces demandes sont traitées gracieusement par l'administration communale étant donné qu'aucun frais n'a jamais été facturé à l'organisateur.

La moindre des corrections serait donc d'entreprendre les démarches administratives en amont.

9. Divers et propositions individuelles

Extinction des luminaires la nuit – Commune d'Aigle

Mme la Conseillère Susanna Wagner se demande si la Municipalité a eu des échos de la Commune d'Aigle par rapport à la thématique susmentionnée.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz répond qu'en termes d'économies financières, il est difficile de savoir ce que cette démarche a généré. En termes de retour auprès de la population aiglonnaise, peu d'habitants ont appréciés l'extinction des luminaires durant la nuit ceci pour différentes raisons. Des renseignements seront pris auprès de la Commune d'Aigle afin de compléter cette réponse.

Possibilité de report du préavis n°09-2023

Mme la Conseillère Susanna Wagner demande s'il est possible de reporter le rapport concernant le préavis relatif à la demande de crédit pour la modification et l'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne et, de ce fait, d'annuler la séance du Conseil communal du mois de novembre 2023 car il n'y a qu'un seul préavis à soumettre.

M. le Président Alain Barbay répond, qu'après discussion avec la Municipalité, le report n'est pas possible pour des raisons financières.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz explique cette problématique. Si le préavis est reporté au mois de décembre et accepté par le Conseil communal, il faudra attendre 30 jours (respect du délai référendaire). La Commune passera la commande en janvier 2024 et ne disposera plus des mêmes tarifs, une augmentation de 10% pourrait être envisagée.

M. le Conseiller Stéphane Verdon demande s'il est possible de faire une commande sous réserve de l'approbation du préavis, ce qui se fait pour certains travaux et cela permet de bloquer les prix.

M. le Syndic Edouard Chollet répond que cette façon de faire n'a jamais été pratiquée par notre Commune. Cependant, la Municipalité s'enquerra de cette option auprès de la Romande énergie et redonnera des nouvelles ultérieurement.

M. le Président Alain Barbay ajoute que, dans l'intervalle rien ne s'oppose à ce que la commission travaille sur le préavis.

Fleurs au pieds des arbres du Boulevard

Mme la Conseillère Francine Pellet souhaite remercier la Commune pour ces jolies fleurs au pied des arbres le long du Boulevard.

M. le Municipal Eric Minod prend acte et remerciera l'équipe de la voirie pour son travail.

Projet de travaux le long du Boulevard

M. le Conseiller Hans-Peter Müller a appris, dernièrement, qu'il existerait un projet du Canton visant à réaménager le Boulevard d'Yverne.

M. le Municipal Maxime Isoz explique, qu'à l'heure actuelle, ni la Commune, ni le Canton, n'a déposé ou étudié un projet. Le seul changement est la durée de stationnement, limitée à 3 heures, déjà évoqué devant le présent Conseil.

Pocama

M. le Conseiller Martin Suardet interroge si toutes les demandes des organisateurs reçoivent une décision des autorités cantonales en temps et en heure.

M. le Syndic Edouard Chollet indique que, sous réserve d'un avis contraire du Municipal de police, la Police cantonale traite les dossiers dans les délais.

L'administration est davantage freinée par les dossiers qui sont incomplets.

Rénovation du Collège d'Yverne

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi souhaite un point de situation sur ce dossier.

M. le Municipal Maxime Isoz informe que nous sommes encore dans la phase de plans d'études. Un préavis sera bientôt déposé visant à demander un crédit d'études.

En l'absence d'autres divers et de propositions, M. le Président Alain Barbay **clôt la séance à 20h34.**

Le président :

Alain Barbay

La secrétaire :

Séverine Tissot